



Problème sur assurance vie

Par **forlane**, le **15/02/2008** à **09:41**

Bonjour,

Puis-je avoir un recours contre une société d'assurance qui m'a fait perdre plus de la moitié de mon capital sur une AV au bout de huit ans, sachant que j'ai été très mal informée sur le produit et que la gestion du contrat a été lamentable?

Par **Pierre PONOS**, le **25/04/2008** à **15:16**

Afin de pouvoir obtenir le remboursement des sommes investies sur un contrat d'assurance vie, la **seule possibilité** est d'agir en renonciation.

Il s'agit d'une procédure (assez technique et peu connue) et qui conduit en cas de résistance de la compagnie d'assurance, à assigner en justice pour obtenir le remboursement des sommes investies et des frais de commission.

(étant précisé que la compagnie d'assurance doit à l'assuré, la somme investie outre le taux légal X2 à compter de la demande de renonciation !)

D'une manière succincte, elle est fondée sur le défaut de remise de la note d'information spécifique aux contrats d'assurance vie.

Pierre PONOS
www.cabinet-ponos.com